

## La phrase

“ On nous présente la sédation terminale comme une nouveauté, alors qu'elle existe déjà ! ”

Gilles Antonowicz, avocat au barreau de Grenoble, ancien vice-président de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité, dont il était le vice-président avant de démissionner pour s'opposer au suicide assisté.

## Le chiffre

**450**

C'est le nombre de collaborateurs assistés et conseillés entre juin 2013 et juin 2014 par le service SOS collaborateurs de l'UJA de Paris.

## L'indiscret

Pierre Olivier Sur ne se désolidarise pas de son vice-bâtonnier... Alors que la confirmation de la candidature de Laurent Martinet serait imminente, le bâtonnier en titre, qu'on disait moyennement favorable à la campagne au bâtonnat de son numéro deux, explique désormais sans ciller que : « ce serait dans l'ordre des choses ». Seul bémol pour lui : son amitié avec Benoît Chabert, à qui il avait apporté un soutien officiel, pourrait pâtir de cette redistribution des cartes.

## Professions

### TribunApp : adieu le livre des professions réglementées ? <sup>216z2</sup>

Trouver le tribunal compétent *ratione loci* est un enjeu parfois délicat même si l'on est un avocat chevronné. L'application mobile TribunApp est l'un des nouveaux outils existants sur le marché.

Il revendique 2 000 téléchargements de son application TribunApp qu'il a créé la nuit - il n'aime pas dormir - avec son complice Dan Galula, un développeur. « Il » s'appelle Jonathan Bensaïd, avocat et inventeur. Au départ, il crée son application pour l'utiliser lui-même dans le cadre de son propre cabinet, « parce qu'il n'y avait pas d'outil semblable », selon lui. Après six mois de développement toujours nocturne, à partir de données open source, extraites de fastidieux fichiers excel, fournis par le ministère de la Justice et un investissement sur ses seuls deniers personnels et ceux de son associé, il propose une application mobile et multitâches.

Résultat : l'outil permet de trouver un tribunal territorialement compétent, un avocat et un huissier, dans la foulée, en partageant les informations avec d'autres, selon l'organisation de ses activités. Tous les professionnels d'un ressort figurent-ils dans l'application ? Non. Pour y figurer, il suffit de s'acquitter de 9,90 € par mois et par juridiction, l'application devrait proposer prochainement plusieurs

types de référencement, dont un gratuit, dans l'avenir. L'occasion de promouvoir ses activités, faire des affaires, cela montre surtout « un état d'esprit », pour l'avocat enthousiaste et fier des 34 000 communes et 879 tribunaux référencés, « à jour des réformes successives de la carte judiciaire », assure-t-il.

On trouve même Rochefourchat, qui figure pourtant dans le top dix des communes les moins peuplées de France. L'application était entre autres innovations présente à la Convention nationale des avocats à Montpellier, en octobre dernier, sur le stand du CNB. L'occasion de dévoiler sa dernière mise à jour, un moteur de recherche pour le public qui permet de trouver facilement un avocat selon son domaine de compétence et à l'avocat de retracer minutieusement le chemin du client, jusqu'à son bureau... On regrette que l'application ne soit pas encore en mesure de déterminer elle-même la juridiction compétente selon les litiges. C'est « une bonne idée... », sourit l'inventeur.

Selma FAHLGREN